



LE GRAND MARCHÉ DES PRODUCTEURS

Appel à candidature

Au cœur de la Provence et du Parc Naturel Régional des Alpilles, à proximité des plus beaux sites touristiques, la commune de Sénaise se présente comme un pôle attractif qui accueille chaque année de nouveaux habitants.

Elle veille à favoriser son développement économique, tout en préservant ses traditions et sa qualité de vie. C'est en ce sens qu'elle ambitionne de développer son marché du samedi matin en soutenant ses producteurs locaux pour permettre aux usagers-consommateurs d'accéder à une offre alimentaire tant saine et de qualité, qu'abondante et diversifiée.

Pour ce faire, la municipalité lance un appel à candidature, en se fondant sur les retours de l'enquête de satisfaction réalisée en août dernier.

Le nombre d'emplacements à pourvoir étant limité, l'admissibilité des seules candidatures sera subordonnée aux critères suivants :

CRITÈRE 1 : Nature de l'offre

Au regard du sondage effectué, la municipalité privilégiera principalement les offres de :

- Boucherie (notamment porc, agneau, cabri, bœuf, viande de volaille) et charcuterie
- Conserves artisanales
- Produits laitiers, dont fromages (à l'exception de chèvres) de vache, brebis
- Olives et ses dérivés (huile, tapenade...)
- Boissons artisanales (bière, jus de fruit, limonade)
- Productions issues de l'agriculture biologique
- Paysans-boulangers
- Fleurs coupées (issues de la production locale)
- Fruits secs (issus de la production locale)
- Produits liés à un événement du calendrier



CRITÈRE 2 : Conditions de production

- Être producteur non revendeur (voir conditions de la charte)
- Avoir son exploitation dans les Bouches-du-Rhône ou départements limitrophes, excepté pour les productions spécifiques ou diversifiantes
- Pratiquer une agriculture dite "vertueuse" respectueuse de l'environnement
- Adopter une attitude de transparence vis à vis de la commission du marché
- Respecter le calendrier de la production saisonnière locale
- Respecter l'harmonisation tarifaire entre producteurs

Ces critères vous correspondent ? Vous souhaitez candidater ?

CONDITIONS DE DÉPÔT DE LA CANDIDATURE

1 : Ce que contient le dossier de candidature

Dans un premier temps, vous devrez remplir et signer la « Demande d'autorisation d'occupation du domaine public sur les marchés » (disponible en annexe 1 sur www.senas.fr, rubrique Agriculture).

Vous y joindrez les documents suivants :

- Charte des producteurs dûment signée (annexe 2 sur www.senas.fr, rubrique Agriculture)
- Lettre de motivation
- Disponibilités ou rythme de présence
- Certificat d'assujettissement à la Mutualité Sociale Agricole (exploitants agricoles actifs ou retraités)
- Attestation d'assurance : « responsabilité civile avec ventes sur les marchés ».
- Certification pour les cultures biologiques
- Attestation DGCCFR (pour les éleveurs)
- Relevé parcellaire ou bail
- Déclaration d'embauche pour vos salariés

2 : Dépôt du dossier de candidature

Une fois constitué, le dossier de candidature doit être adressé :

- Soit par voie postale à l'adresse ci-dessous :

**Police municipale, à l'attention d'Évelyne Blanc
1 Cours Jean Jaurès, 13560 Sénas**

- Soit de manière dématérialisée à l'adresse email suivante :

evelyne.blanc@senas.fr

A noter : Informations complémentaires

Seuls les dossiers complets seront examinés. La Ville pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toutes précisions qu'elle jugera utiles et, à cet effet, se réserve le droit de réclamer tout document complémentaire. Les projets incomplets ou non conformes à l'objet de la consultation seront écartés.